

Conseil communautaire du 20 juin 2014

Lieu : Salle Polyvalente du Pompidou

Présents 15 : Jean-Max ANDRE, Ardoine CLAUZEL, Gérard CROUZAT, Bruno DELDIQUE, Vincent DELORY, François FAURE, Pierre FESQUET, Annie GOISET, Jean HANNART, Emmanuel NGUYEN, Jean-Claude PIGACHE, , Noëlle PRATLONG, Françoise SAINT-PIERRE, Denise SORIANO, Roger VERDELHAN

Procuration 6 :
Philippe GODE à Pierre FESQUET
Josette GAILLAC à Annie GOISET
Pierre FOISY à Noëlle PRATLONG
Hélène BRUNETEAU à Jean HANNART
Pierre PLAGNES à Denise SORIANO
Serge POUGET à Gérard CROUZAT

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Françoise SAINT-PIERRE

Total des voix : 15 + 6 = 21

Le Président demande à l'assemblée son accord pour inscrire les points suivants à l'ordre du jour :

Création de deux postes d'agent technique pour le ménage du Village de Gîtes et Camping du Martinet (point 5)

Octroi d'une subvention à l'association « Serres et Valat » (point 6)

Régime indemnitaire pour le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe (point 7)

Conteneurs poubelles : autorisation de lancement d'un marché public (MAPA) pour l'achat de 100 conteneurs (point 8)

Point de ramassage des ordures ménagères : délimitation de la zone d'emplacement des conteneurs (point 9)

1. Répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal pour l'année 2014

Référence à la note d'information du 21 mai 2014 du Ministère de l'Intérieur NOR : INTB1411692N

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La répartition de droit commun se fait selon le tableau ci-joint.

Il existe deux possibilités de répartition dérogatoire :

- Répartition dérogatoire n° 1 : « à la majorité des 2/3 ». La répartition ne peut se faire qu'entre communes membres. L'EPCI conserve le montant attribué de droit commun.

- Répartition dérogatoire n° 2 dite « libre » : la répartition est librement fixée entre l'EPCI et ses communes membres et/ou entre les communes. La décision doit cependant être prise à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité, le conseil communautaire opte pour la répartition dérogatoire n° 2, les communes membres reversant à la communauté de communes 50 % de leur part respective du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale.

DE_2014_95 : adoption : 21 pour ; 0 contre ; 0 abstention

2. Désignation des délégués communautaires aux différents organismes auxquels la Communauté de Communes adhère

- **SDEE** : au dernier conseil communautaire, Monsieur Jean Max ANDRE a été désigné délégué. Or il ne peut assumer cette fonction pour la Communauté de Communes, étant déjà délégué dans le collège des Maires. Il en est de même pour Monsieur Gérard CROUZAT.

A l'unanimité, Monsieur Jean HANNART est désigné.

DE_2014_96 : adoption : 21 pour ; 0 contre ; 0 abstention

- **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ; il convient de désigner un délégué.

A l'unanimité, Madame Ardoine CLAUZEL est désignée.

DE_2014_97 : adoption : 21 pour ; 0 contre ; 0 abstention

3. Validation de référents dans les groupes de travail instaurés par la Communauté de Communes

Il est proposé de désigner les responsables des groupes de travail en lien avec les commissions de la collectivité, à savoir :

- Environnement : Madame Josette GAILLAC
- Développement économique : M. Jean HANNART
- Agriculture : M. Pierre PLAGNE
- Tourisme : M. Roger VERDELHAN
- Equipements : M. Pierre FESQUET
- Social : Madame Noëlle PRATLONG
- Habitat-PLUI : Madame Ardoine CLAUZEL

DE_2014_98 : adoption : 21 pour ; 0 contre ; 0 abstention

4. Modification de la commission des finances

Les membres de la commission des finances ont été désignés lors du conseil communautaire du 02 juin 2014. Madame Josette GAILLAC ayant fait part de son souhait de siéger au sein de cette commission, il est proposé de valider sa candidature. Madame Annie GOISET exprime également, à l'occasion du présent conseil communautaire, son souhait de participer aux travaux de cette Commission.

A l'unanimité, le conseil communautaire complète la Commission des Finances comme suit : Mesdames Josette GAILLAC et Annie GOISET.

DE_2014_99 : adoption : 21 pour ; 0 contre ; 0 abstention

5. Création de deux postes d'agent technique pour le ménage du Village de Gîtes et Camping du Martinet

Pour la bonne marche de la saison estivale au Village de Gîtes et Camping du Martinet, il est décidé, à l'unanimité, la création de deux emplois saisonniers à raison de 8 heures hebdomadaires par poste, du 05 juillet au 30 août 2014. La rémunération se fera sur la base de l'indice majoré 316. Les agents ainsi recrutés travailleront tous les samedis, durant la période sus mentionnée, la plage horaire étant fixée de 8 heures à 17 heures, avec une pause méridienne de 1 heure.

DE_2014_100 : adoption : 21 pour ; 0 contre ; 0 abstention

6. Octroi d'une subvention à l'association « Serres et Valat »

Le dossier de demande de subvention de cette association est parvenu tardivement à la Communauté de Communes ; il est néanmoins décidé, à l'unanimité, d'allouer à l'Association Serres et Valats du Pompidou une subvention de 500,00 € pour l'organisation de la 22^{ème} édition des Rencontres des écrivains et conteurs cévenols, les 05 et 06 juillet prochains.

DE_2014_102 : adoption : 21 pour ; 0 contre ; 0 abstention

7. Régime indemnitaire pour le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Dans le cadre du recrutement de la nouvelle secrétaire générale il convient d'instaurer un régime indemnitaire pour le grade correspondant. Le Président propose une indemnité d'IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures) et une indemnité d'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) telles que présentées ci-dessous :

IEMP

Cadre d'emploi / Grade	Effectif	Crédit global
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1 492 € X 1 X 1 = 1 492,00 €

IFTS

Cadre d'emploi / Grade	Effectif	Crédit global
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe,	1	857,82 € X 3 X 1 = 2 573,46 €

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve la proposition de son Président, et décide donc d'instaurer le régime indemnitaire ci-dessus précisé.

DE_2014_101 : adoption : 21 pour ; 0 contre ; 0 abstention

8. Conteneurs poubelles : autorisation de lancement d'un marché public (MAPA) pour l'achat de 100 conteneurs

A l'unanimité, le conseil communautaire décide le lancement d'un marché public en procédure adaptée, conformément à la réglementation en vigueur, pour l'acquisition de 100 conteneurs. Le Président est autorisé à signer tous documents nécessaires à la conclusion dudit marché.

DE_2014_103 : adoption : 21 pour ; 0 contre ; 0 abstention

9. Point de ramassage des ordures ménagères : délimitation de la zone d'emplacement des conteneurs

Le conseil communautaire, à l'unanimité, apporte les clarifications suivantes s'agissant des compétences liées à la gestion des Ordures Ménagères et à l'aménagement de village pour les lieux de dépôts des conteneurs. Il est ainsi décidé que la Communauté de Communes prend en charge la gestion des conteneurs, notamment leur acquisition et remplacement, les communes quant à elles gérant l'aménagement de cet espace (à l'exception de la construction de la dalle supportant les conteneurs prise en charge par la communauté de communes).

DE_2014_104 : adoption : 21 pour ; 0 contre ; 0 abstention

Questions diverses

- Composteurs : distribution 2014

90 composteurs sont prévus et arrivés à la Communauté de Communes. Le prix d'achat a augmenté de 2 € par rapport à l'année dernière mais il est décidé de maintenir le prix de vente à 10 €, afin de respecter l'égalité de traitement des usagers. La communication autour de cette nouvelle distribution se fera sur les conteneurs poubelles et affichage en mairie. Elle débutera autour du 19 juillet prochain.

Par ailleurs, il serait souhaitable qu'une commune se propose comme opérateur pilote de compostage de quartier. Elle se verrait attribuer trois composteurs de 600 litres gratuitement. Marion Pouget suivra l'expérimentation auprès de cette commune. Les Communes de Saint-Etienne Vallée Française et du Pompidou se portent « candidates ». M. ANDRE prend en charge ce sujet pour programmer des rencontres avec les communes intéressées.

- Délibération de la commune de Saint Etienne, relative à l'étude de faisabilité de l'éco hameau

Ce projet est définitivement arrêté; il convient donc d'en informer le bureau d'études qui avait été retenu.

- **Information** : réunion avec Madame la Sous-Préfète à Sainte Croix Vallée Française à la Cuisinasse le 08 juillet 2014 à 9h30. Les questions que les élus souhaitent aborder doivent être communiquées rapidement au secrétariat de la communauté de communes.

- **Horaires d'ouverture de la déchetterie** : ils ne semblent pas toujours adaptés aux besoins des communes notamment lors de dépôt d'encombrants. Le Président propose d'étudier cette question en commission ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à

20 heures.